

CERCLE ROYAL MARS & MERCURE

ASBL



Club Charleroi



CERCLE ROYAL MARS & MERCURE ASBL

Sous le Haut Patronage de S.M. le Roi

Association d'officiers, indépendants et cadres supérieurs

Périodique trimestriel de liaison et d'information du Club de Charleroi

1er trimestre 2024 N° 1/2024

Editeur responsable : B. MERCIER, Chemin des Mulets, 60, 6111 LANDELIES



CLUB de CHARLEROI



Rédaction de la revue :

B. MERCIER, Chemin des Mulets, 60, 6111 LANDELIES

☎ 071/51.60.01. - yhs.landelies@gmail.com

Compte financier : N° BE34 7320 0890 8590 (Cercle Royal Mars et Mercure - Charleroi).

Website: <http://www.mars-mercure-charleroi.be/>

Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne représentent pas nécessairement le point de vue du Cercle Royal Mars & Mercure ni celui du Club de Charleroi.

1/2024 - SOMMAIRE

- **Le Mot du Président (pp. 2-3)**
- **Le Billet de Mercure – In Memoriam PP Alex (pp. 3-4)**
- **Le Billet de Mars (pp. 4-9)**
- **Echos de nos activités (pp. 9-11)**
- **Tribune libre (pp. 13-15)**
- **Carnet mondain (pp. 15-16)**
- **Agenda 2024 (p. 16)**

Ce bulletin trimestriel (4 numéros par an) est distribué gratuitement, dans sa version «papier», aux membres du Club M&M Charleroi. Pour les personnes non-membres du Club M&M Charleroi, l'abonnement est de 10 €, à verser au compte n° BE34 7320 0890 8590 du Cercle Royal Mars et Mercure - Charleroi.

NDLR. Les contributions à cette revue sont les bienvenues. Merci de les communiquer sous forme .doc, .odt ou .pdf. pour publication. Merci d'avance.

LE MOT DU PRESIDENT

Chers amis,

Notre Club M&M Charleroi est à nouveau en deuil, suite au décès de notre PP Alex. Nous perdons non seulement un très cher ami mais aussi une figure marquante et emblématique de notre Club, voire de notre Cercle, dont il fut Vice-Président Général.

Notre revue, quant à elle, perd un précieux contributeur, régulier et fidèle depuis sa création, fin des années '80. La rubrique d'Alex, « Le Billet de Mercure » était lue bien au-delà de notre Club et parut à plusieurs reprises dans la revue nationale du Cercle. Elle paraîtra dans ce numéro, pour la dernière fois, du moins sous sa forme actuelle. La relève est loin d'être assurée mais le poste est vacant. Avis aux amateurs ! On recrute !



Même si Alex nous a quittés à un âge respectable, son départ nous attriste profondément –et c'est bien normal- mais il a eu une vie riche et heureuse. Ses funérailles furent émouvantes mais aussi joyeuses, à son image. Son sourire, sa bonne humeur, sa gouaille mais aussi le sérieux avec lequel il traitait ce qui en valait la peine resteront dans notre souvenir. Notre Club perd son doyen, un pilier central. Alex nous en voudrait certainement si nous nous contentions de pleurer dans notre coin en attendant que cela passe. En souvenir de lui, en souvenir de l'amour qu'il portait à notre Club et à notre Cercle, à nous, ses amis, de relever le défi et de repartir de l'avant, avec le punch qu'il souhaitait nous voir déployer.

Recrutement ! Recrutement ! Recrutement ! ... sont les trois axes qui doivent guider notre action dans les prochains mois. Nous devons renforcer notre Club et lui permettre de mettre en œuvre, à son niveau, les objectifs du Cercle. Attention, quand on dit « recrutement », cela ne veut pas dire recruter pour faire du chiffre et ouvrir la porte à des candidat(e)s qui ne répondraient pas aux critères attendus. Notre Cercle est ainsi structuré qu'il a des exigences en ce qui concerne ses membres, cela dans l'esprit de ses fondateurs. Nous ne sommes pas un service-club, nous n'avons pas vocation à distribuer des soutiens financiers. Nous ne sommes pas non plus une association regroupant des personnes pour passer le temps à jouer aux cartes ou à faire des excursions. Cela ne nous est pas interdit, à l'occasion, car cela peut renforcer les liens d'amitié entre les membres mais cela ne fait pas partie de notre ADN. Notre ADN, c'est la « Déclaration de mission » qui vient d'être adoptée par la dernière AG du Cercle (9 mars 2024) et qui remplace notre « image » de Cercle industriel et commercial d'anciens Officiers et Officiers de réserve. Cette déclaration a été pensée et rédigée dans la ligne de l'adaptation de notre Cercle à l'évolution de la Société et aussi de la réorganisation de la Défense et surtout de sa Réserve. Comme le dit le Prince de Salina, dans « Le Guépard » de Giuseppe TOMASI di LAMPEDUSA, « Il faut que tout change pour que rien ne change ». Si on refuse de s'adapter, on disparaît.

Bien entendu, adaptation ne signifie nullement reniement car les fondamentaux de notre Cercle restent bien entendu en place, l'objectif consistant à leur donner plus d'effet, grâce à l'ouverture pratiquée.

Vous retrouverez le texte complet de la « Déclaration de mission » sur le site du Cercle ([Members Only | Mars-Mercurius.be](https://members.mars-mercurius.be)).

La définition de base est la suivante : « Le Cercle Mars & Mercure est un lieu de rencontre unique, qui rassemble des officiers, des entrepreneurs et des dirigeants, au sein d'un cadre de valeurs inspirant un leadership éthique et reposant sur la compétence et l'expérience ».

A chacun/e d'entre nous, moi le premier, de voir comment il/elle peut contribuer à l'œuvre commune, même si, pour l'une ou l'autre raison, il/elle n'a pas toujours la possibilité ou même l'envie de participer aux activités. L'essentiel est de partager des valeurs communes et surtout de les appliquer dans sa vie professionnelle ou associative.

Pour le reste, vous aurez constaté l'importance de « Billet de Mars » par rapport au contenu de ce numéro. La situation internationale l'exigeait. Dont acte.

Je ne ferai pas grand commentaire supplémentaire à ce sujet. Sans avoir toutes les données en mains (et encore), il est impossible de prédire ce qui peut se passer. Les bruits de bottes résonnent à nos oreilles ... Comme on dit, « cela sent mauvais ». L'OTAN va-t-elle devoir intervenir ? En principe, non, du moins tant que l'un de ses membres n'est pas attaqué. Des pays membres de l'OTAN vont-ils décider de s'engager plus concrètement aux côtés de l'Ukraine, par exemple en envoyant une aide en conseillers militaire ... ou autrement ? On marche sur des œufs ... C'est comme cela qu'a débuté l'engagement US au Vietnam ...

A suivre ...

Ceci dit, le printemps est de retour ... Au moins une bonne nouvelle ...

Le Président, Bernard MERCIER.

LE BILLET DE MERCURE

IN MEMORIAM Alex HOBEKE

HOMMAGE A NOTRE CHER PP ALEX

Eloge prononcé, lors des funérailles de notre PP Alex HOEBEKE, le 22 février 2024, par Bernard MERCIER, Président du Club de Charleroi du Cercle Royal Mars et Mercure.

Cher Alex, en ce jour, qui, pour nous, est cruel,
Nous sommes tous venus, tes parents, tes amis,
Nous souvenir de toi, de ce que fut ta vie.
A mon tour d'esquisser un hommage très partiel.

Car, pour te faire honneur, il faudrait bien compter
Plus que quelques minutes aujourd'hui accordées,
Esquisser ton parcours, rappeler Warocqué,
Faire écho aux bons mots que tu nous dispensais.

Mars et Mercure fut, pour toi, très important.
Le Club de Charleroi fut un peu ton enfant.
Une partie de son âme, hélas, il a perdu,
Maintenant que tu pars vers un monde inconnu.

Du « Billet de Mercure », désormais orphelin,
Chacun se souviendra, lisant notre bulletin.
Au niveau national, le Cercle l'attendait,
Impatient d'apprécier de ton esprit les traits.

Mars-Mercure Charleroi, tu as guidé nos pas



Et, lors de nos agapes, ton humour nous manquera.
De même, lorsqu'un de nous reprendra le flambeau,
Il n'y aura plus ta verve pour chamberer le nouveau.

Vice-Président tu fus, du Cercle national,
Et, dans cette fonction, toujours à la hauteur:
Officier, gentleman et cadre supérieur.
Tu remplis ta mission; ce ne fut point banal.

Alex, tu nous précèdes où tous nous nous rendrons.
Pour passer à nouveau de sacré bons moments,
Nous rappelant ce qui fit notre bon vieux temps,
Avec un grand plaisir nous t'y retrouverons.

Tu nous quittes, cher Alex ... le chagrin est très lourd ...
La vie, hélas, est telle qu'il faut partir un jour.
Le Club de Charleroi te fait donc ses adieux.
Ce n'est qu'un au-revoir ... N'est-ce pas tellement mieux ?



LE BILLET DE MARS



LA DÉFENSE

mil.be

Quelques news ...

MODIFICATION DE LA LEGISLATION POUR LES RESERVISTES

(Info: 8 février 2024) [Beldefnews | Modification de la législation pour les réservistes \(mil.be\)](https://www.beldefnews.be/modification-de-la-legislation-pour-les-reservistes)

Une proposition visant à moderniser le statut des militaires du cadre de réserve des Forces armées a été validée au Parlement, ce mercredi 7 février, avec, pour objectif principal, d'adapter deux lois existantes. Une modification de la Loi qui augmente l'attractivité de la Réserve.

Les modifications proposées touchent la loi du 16 mai 2001 portant sur le statut des militaires du cadre de réserve et la loi du 10 avril 2016 relative au travail à distance au sein de la Défense. Les changements prévus comprennent plusieurs mesures importantes. Tout d'abord, les militaires de carrière déjà à la retraite pourraient, sous certaines conditions, être autorisés à rejoindre le cadre de réserve. De même, les réservistes dont la démission avait été acceptée ou dont l'engagement avait expiré mais qui s'étaient réengagés pourraient continuer à appartenir au cadre de réserve, après une période initiale de dix ans, sous réserve des besoins en encadrement et à leur demande.



Niveau supérieur plus accessible

Les propositions incluent l'élargissement des possibilités, pour les militaires de réserve, de participer au recrutement externe, leur permettant ainsi de servir à des niveaux de responsabilité supérieurs ou dans des catégories de personnel plus élevées. En conséquence, les propositions incluent de suspendre l'engagement du candidat militaire de réserve participant à ce processus de recrutement externe, afin de lui permettre de se concentrer pleinement sur cette opportunité de progression professionnelle.

Durée de service prolongée

Les militaires de réserve verront également leur engagement prolongé automatiquement jusqu'à l'âge de 60 ans. Toutefois, s'ils ne répondent pas aux rappels ordinaires pendant dix années consécutives, cet engagement pourra être résilié. De plus, ceux qui ont perdu leur statut de militaire de réserve pour diverses raisons auront désormais la possibilité de réintégrer le cadre de réserve, sous certaines conditions.

Télétravail

Enfin, l'autorisation du travail à distance pour les militaires de réserve et les candidats militaires de réserve fait également l'objet de ces propositions.

L'objectif global de cet avant-projet de loi est de moderniser le statut des militaires de réserve en rendant les règles existantes mieux adaptées aux besoins opérationnels actuels des Forces armées.

Un appel de la ministre

«La campagne de recrutement 2024 se poursuit avec 2 500 postes de militaires à pourvoir mais aussi 460 places pour du personnel civil et 1050 réservistes, dont des jobs pour des étudiants-réservistes. De nombreux jeunes et des travailleurs me contactent et déclarent qu'ils sont intéressés de servir leur pays ou qu'ils veulent s'investir pour la collectivité et participer à la sécurité de leurs concitoyens. La Défense offre des possibilités, notamment dans le cadre de la Réserve, qui accroît désormais ses possibilités ! »

En tant que réserviste, vous mettez à profit vos connaissances et votre expérience dans un environnement unique. Vous collaborez avec le personnel militaire de carrière et les civils du département, dans le cadre d'une mission où vos compétences et vos talents font la différence. Que ce soit quelques jours par an ou pour une année entière, il y a différentes façons de faire partie de la Réserve et les compétences recherchées sont très variées.

Photo: **Damien Van Laethem**



APERCU DES DIFFERENTS APPUIS DE LA DEFENSE A L'UKRAINE

(Info : 24 février 2024) [Beldefnews](#) | [Aperçu des différents appuis de la Défense à l'Ukraine \(mil.be\)](#)

En 2014, la Russie envahissait déjà une partie du territoire ukrainien, la Crimée, avant de l'annexer. Le 24 février 2022, la Russie franchissait à nouveau une ligne rouge en envahissant l'Ukraine. La communauté internationale condamnait alors immédiatement cet acte d'agression non provoqué et injustifié, constituant, par ailleurs, une grave menace pour la sécurité euro-atlantique. Depuis, le soutien des pays occidentaux à l'effort de guerre ukrainien ne s'est pas démenti.

Au lendemain de l'invasion, le dispositif de l'OTAN, jusque-là un dispositif de dissuasion et de démonstration de la solidarité, est passé à un dispositif de défense collective, auquel la Belgique participe, aux côtés de nombreux partenaires. Quatre nouveaux groupements tactiques (battlegroups) de l'OTAN ont été mis sur pied par la suite: en Bulgarie, Hongrie, Roumanie et Slovaquie. Ils s'ajoutent aux quatre battlegroups déjà présents dans les Pays baltes et en Pologne.



Depuis, les Alliés et les partenaires de l'OTAN et de l'UE apportent un soutien sans précédent à l'Ukraine (envoi de matériel, sanctions économiques envers la Russie, accueil de réfugiés ukrainiens, déploiement de militaires dans le cadre de missions de dissuasion et de défense, etc.), afin qu'elle puisse se défendre et s'imposer en tant que nation indépendante et souveraine.

La Belgique, en tant que membre solidaire de l'OTAN, soutient elle aussi l'Ukraine, sa population et ses forces armées, depuis le début et cela, en étroite collaboration avec les pays partenaires et alliés.

Des militaires sont actuellement déployés dans le cadre des *Forward Land Forces*, aussi bien en Roumanie (environ 300) qu'en Lituanie (environ 150). Il s'agit de renforcer le flanc Est de l'OTAN, à des fins de défense et de dissuasion.



Un chasseur de mines, le BNS CROCUS, et un officier d'Etat-major sont déployés dans le SNMCMG1. La frégate Louise-Marie sera, quant à elle, déployée dans le SNMG1, de mi-février à mi-mars. Tout ceci dans le cadre de la VJTF (M) (Very High Readiness Joint Task Force).

Une septantaine de militaires et 4 F-16 sont déployés depuis décembre, en Lituanie, pour la mission *Baltic Air Policing*.

Les livraisons de matériel militaire continuent sur base régulière.

Nos militaires forment, dans différents domaines, des militaires ukrainiens, aussi bien en Belgique qu'à l'étranger. On peut, par exemple, citer des formations concernant survie, évacuation/évasion, résistance et extraction (SERE), des formations dans le domaine naval, des formations au déminage, etc.

La Belgique participe également à la coalition F16 et différentes formations pour les pilotes, techniciens et planificateurs de mission sont en cours ou sont planifiées.

Un militaire ukrainien est toujours hospitalisé au Centre de grands brûlés de l'Hôpital Militaire Reine Astrid, où il reçoit les meilleurs soins.

Le déploiement de militaires pour renforcer le flanc est de l'OTAN

La Défense participait déjà régulièrement au dispositif de dissuasion et de démonstration de solidarité de l'OTAN sur son flanc Est, via les missions *enhanced Forward Presence* (eFP), *Baltic Air Policing* (BAP) et *Enhanced Air Policing* (EAP). Ainsi, avant l'éclatement du conflit, la Défense avait déjà prévu de déployer, en 2022, un détachement d'environ 150 militaires, en Lituanie, pour la mission eFP et une cinquantaine d'autres, pour EAP, en Estonie.

L'OTAN et ses pays membres se tenaient également prêts en cas d'escalade: des militaires étaient affectés, chaque année, à la Force de réaction de l'OTAN (Nato Response Force – NRF), afin d'être déployés en cas de besoin.

Au lendemain de l'invasion russe, cette force de réaction rapide a été activée pour la première fois, plaçant l'OTAN dans un dispositif de défense collective.

C'est dans ce cadre que 300 militaires belges ont été déployés en Roumanie, à Constanta, début mars 2022. Sous commandement français, ils y sont restés jusque fin juin. Au programme: protection et dissuasion.

Par la suite, une septantaine de militaires (principalement du Génie) ont pris le relais, jusque décembre. Leur mission était, cette fois, de participer à la construction d'infrastructures supplémentaires dans le camp de Cincu.

Depuis juillet 2023, nos militaires sont à nouveau déployés en Roumanie, pour une durée minimale d'un an, dans le cadre des *Forward Land Forces*.

C'est également dans ce cadre que sont déployés des militaires, en Lituanie, depuis août 2023.

En parallèle de cet appui terrestre, la mission, déjà en cours au moment du début de conflit, de nos militaires et F-16, en Estonie, a été prolongée. Ils effectuaient entre autres des *Combat Air Patrol* – vols de patrouilles- et des vols de durée plus importante. Le temps de réaction est évidemment plus court quand le F-16 est en vol.

Par la suite, la mission *enhanced Vigilance Activities* (eVA), autre réponse de l'OTAN à l'invasion russe en Ukraine, a vu le jour. La Défense a continué de déployer 4 F-16, ainsi qu'un détachement de 70 personnes, d'avril à juillet 2022, en Estonie, afin de répondre à d'éventuelles violations de l'espace aérien et de dissuader toute forme d'agression. D'octobre à novembre 2022, environ 95 militaires et 6 F-16 ont à nouveau été déployés, en Estonie, dans le cadre d'eVA.,

Quatre de nos F16 sont à nouveau déployés, en Lituanie, cette fois, depuis décembre 2023, pour une durée de quatre mois. Ils feront à nouveau partie de la mission *Baltic Air Policing* (BAP).

À noter, et ce n'est pas sans importance, que des chasseurs de mines ont également été déployés dans le cadre de la NRF, dès 2022, en 2023 et le sont, à nouveau, en 2024.

Un appui médical

L'accueil des patients ukrainien s'inscrit dans le cadre d'une solidarité européenne.

À quatre reprises, l'hôpital militaire a servi de plateforme d'accueil, où les patients ukrainiens et leurs proches étaient enregistrés et transférés vers d'autres hôpitaux belges.

Le 30 novembre 2022, cinq patients ukrainiens, victimes de brûlures, ont, cette fois, été admis à l'hôpital militaire, au sein du centre de grands brûlés.

L'envoi de matériel

Conformément aux dernières déclarations politiques, à ce jour, l'aide à l'Ukraine imputée à la Défense s'élève à 300 millions d'euros.



Nous avons non seulement fourni du matériel mais aussi contribué à l'acheminement sur place de celui fourni par d'autres acteurs. Parmi le matériel fourni par la Défense ou qui le sera prochainement, on peut citer: de l'armement automatique léger, avec munitions, des mitrailleuses, avec munitions, de l'équipement médical individuel, de l'équipement de protection balistique (casques, gilets pare-balles et pare-éclats), du matériel d'observation et d'orientation, des mortiers lourds, avec munitions, des armes antichars, des moyens de défense antiaérienne, des ambulances, des camions logistiques, des laboratoires mobiles, des drones

sous-marins, des camions-citernes, des véhicules Lynx, des bangalores (matériel de bréchage de champ de mines), des systèmes de communication pour les véhicules M113, des vêtements d'hiver, ainsi qu'un grand lot d'explosif TNT (fortement demandé par l'Ukraine).

Depuis le début du conflit, la Belgique analyse ses stocks mais aussi ce qu'il est possible de fournir au niveau de ses industries de défense et de sécurité. Il s'agit non seulement d'analyser les besoins et demandes des Ukrainiens en fonction de l'évolution sur le terrain mais aussi de s'assurer qu'il y ait un équilibre entre ce qui est fourni par les différents membres du groupe de contact, où sont coordonnés les appuis des différents pays membres (plus d'une cinquantaine). Il est également important de ne pas mettre en péril notre opérationnalité.

Appui en matière de formation

La Défense participe à la formation de militaires ukrainiens, via l'*European Military Assistance Mission in support of Ukraine* (EUMAM), dont la mise en place a été décidée, le 17 octobre 2022, par l'Union européenne. 15.000 militaires ukrainiens devraient être formés sur le sol de l'Union européenne. Une série de formations spécialisées sont planifiées ou ont déjà eu lieu, principalement dans les domaines terrestre et médical, tant en Belgique qu'à l'étranger. Des formations ont également lieu dans le cadre de la coalition F-16 (voir ci-dessous).

Au total, ce sont plus de 2000 militaires ukrainiens qui ont été formés par la Belgique.

Coalition F-16

Depuis le 11 juillet 2023, la Belgique fait officiellement partie de la coalition internationale F-16, à ce jour composée de 12 pays. L'objectif est de doter l'Ukraine d'une flotte d'avions de combat capable d'assurer l'intégrité de son territoire et la protection de son espace aérien, ainsi que de contribuer à la sécurité du peuple ukrainien.

A cet égard, plusieurs formations – pour les pilotes, les techniciens et les planificateurs de missions- ont eu lieu, en fin 2023, et sont prévues



en 2024. Début octobre 2023, la conversion sur F-16 de pilotes américains et norvégiens venait, par ailleurs, de se terminer, en Belgique, afin qu'ils puissent, par la suite, former des pilotes ukrainiens.

La Défense mettra également en œuvre ce qui est nécessaire pour rendre possible la cession d'avions F-16 à l'Ukraine, à l'horizon 2025, en fonction de la montée en puissance du F35, notre nouvel avion de chasse, et de la disponibilité de pièces de rechange critiques.

Un stock de pièces de rechange critiques sera constitué, afin de garantir l'opérationnalité de la flotte F-16 jusqu'à la fin de la transition vers le F-35A. Il ne sera plus nécessaire de cannibaliser les vieux appareils.

Maritime Capability Coalition

La Belgique a exprimé son intérêt à se joindre à la Coalition des capacités maritimes. Elle contribuera à cette coalition en aidant l'Ukraine à mettre en place ses capacités navales de lutte contre les mines, en étroite coopération avec les Pays-Bas et le Royaume Uni.

La Belgique et les Pays-Bas fourniront à l'Ukraine 3 navires de lutte contre les mines, un navire sera donné par la Belgique, les deux autres navires étant offerts par les Pays-Bas. Tous les navires seront entretenus dans un chantier naval, en Belgique, avant le don.

La formation et l'entraînement seront dispensés dans un cadre binational.



IT Coalition

La Belgique participe à la Coalition des Technologies de l'Information (IT Coalition), qui sera dirigée par l'Estonie et le Luxembourg.

L'objectif de cette Coalition est de construire une infrastructure des Technologies de l'Information et de la Communication sûre et fiable pour le Ministère de la Défense de l'Ukraine et les Forces Armées ukrainiennes, afin de permettre à l'Ukraine d'être plus efficace sur le champ de bataille et d'améliorer la collaboration et la connectivité. Le résultat final recherché est de permettre le déploiement et l'interopérabilité des systèmes C2 (Command and Control), la connaissance situationnelle du terrain, l'appui au combat, les systèmes de gestion des ressources de défense, la création d'un réseau sécurisé, la standardisation des solutions ICT au sein de la structure C2 et la centralisation de la protection cyber.

La mise en œuvre du projet se fera par étapes, en commençant par les besoins les plus critiques, ce qui permettra aux pays donateurs de sélectionner des livrables spécifiques auxquels ils souhaitent contribuer.

Demining Coalition

La Lituanie a invité la Belgique à se joindre à la Coalition pour le déminage, dont l'objectif principal est de former et équiper les unités militaires de l'UKR pour le déminage dans les zones libérées, à proximité des zones de contact.

UDCG – Coalition capacitaire IAMD (Integrated Air and Missile Defence)

La Belgique vient de signer, ce 14 février, une lettre d'intention de participation à cette coalition.

L'objectif est de participer à la coalition en tant qu'observateur, afin d'échanger des informations et de suivre l'évolution dans ce domaine, dans le cadre de la mise au point de la capacité belge SAM (missile sol-air).

Par sa participation, la Belgique souhaite montrer son attachement à l'appui global apporté à l'Ukraine.

Accueil des réfugiés

La Défense soutient les autorités fédérales et fédérées compétentes, dans un effort coordonné pour gérer la crise des réfugiés. Comme pour la crise COVID et celle liée aux inondations de 2021, la Défense participe activement aux différentes coordinations gérées par le Centre de crise National, afin d'optimiser la contribution demandée.

La Belgique a également accepté de participer aux coalitions de capacités d'artillerie, de drones et de blindés et la Défense belge facilite également les contacts entre les industries de défense belges et ukrainiennes, par le biais du réseau des Directeurs nationaux de l'Armement et ce, afin de stimuler et réaliser des partenariats industriels. Ce soutien continuera aussi longtemps que cela sera nécessaire. Les intérêts de l'Ukraine sont en effet les nôtres. Ce sont nos valeurs, nos modes de vie, nos libertés qui sont en jeu.



FALLY & ASSOCIÉS

Ingénieur - Conseil



STABILITE – TECHNIQUES SPECIALES – PEB

+32 (0) 71 51 96 88

www.fally.be

info@fally.be

ECHOS DE NOS ACTIVITES

Samedi 13 janvier. Gala de Nouvel-An

Parmi les invités, le Lieutenant (EDV) Michael LAENEN, qui représentait le Commandant de la Base navale de Zeebrugge, Jos VAN DORMAEL, Président du Club M&M LIK, et Joseph NEYENS, Président du Club M&M BRA (Brabant), sans oublier Wilfried VAN HOECK, du Club M&M LIK. Ce fut une belle occasion de fort sympathiques retrouvailles.





Samedi 17 février. Assemblée générale du Club M&M CHA

Note. Le PV de l'AG ayant été largement diffusé, en voici un résumé succinct, reprenant les points et décisions essentiels. Si vous souhaitez consulter le PV intégral, un simple mail ou coup de fil à notre Secrétaire et il vous communiquera le fichier ou le texte sur support « papier ».

- La nouvelle formule de réunions (en hiver, le samedi midi, à la « bonne saison », le vendredi soir) n'a pas eu pour effet d'augmenter significativement le nombre de membres participants. Quant au nombre réduit de conférences (4 par an, en principe), appel est lancé à chaque membre, en vue d'amener des conférenciers.
 - Le nombre de membres se réduisant (décès, démission, mutation dans un autre club), il est demandé à chaque membre du Club M&M CHA de rechercher, parmi ses connaissances, une ou des personnes partageant nos vues ET répondant aux critères établis au niveau du Cercle.
 - La cotisation 2024 est payable pour le 31 mars, au plus tard (rappel: 70 €). Si vous n'avez pas encore fait le nécessaire à la date de parution de cette revue, merci de vous mettre en ordre d'urgence, afin de nous éviter des situations gênantes.
 - L'année 2023 avait débuté avec un effectif de 31 membres en ordre de cotisation 2022. Notre effectif actuel (NDLR: à la date de l'AG) est de 32 membres, dont 20 officiers, soit la majorité de nos membres. Les statuts sont donc respectés.
 - Nous avons acté la démission de Daniel HERBECQ et Serge TAILDEMAN en qualité de membres du Comité de Gestion. Nous les remercions pour le travail accompli et l'aide apportée. Malgré l'appel lancé, nous n'avons pas reçu de nouvelles candidatures de gestionnaires.
 - Par ailleurs, il y a lieu de noter la mutation de notre ami Alain FASTREZ vers le Club M&M Mons, ce qui ramène le nombre de membres à 31.
 - Le programme des activités figurera dans la revue du club, comme de coutume.
 - Trésorerie. Il convient de veiller à éviter d'effectuer tout versement en fin d'année si celui-ci est destiné à une activité ou cotisation prévue l'année suivante. Il y a donc lieu d'attendre le début d'année pour verser la somme due.
- Par ailleurs, il est indispensable d'être précis dans la rédaction de la communication des paiements, afin de faciliter la tâche au Trésorier.
- Pour rappel : le paiement des activités mensuelles et autres doit être effectué à temps (au plus tard, fin de la semaine précédente). A noter que la cotisation annuelle doit toujours être versée, au plus tard, pour le 31 mars de l'année en cours, sous peine de radiation par le National et l'obligation de recommencer toute la procédure d'adhésion, si l'on souhaite demeurer membre du Cercle.
- L'abonnement à la revue (personnes extérieures au club) reste fixé à 10 €.

Samedi 23 mars. « Jean-Jacques Rousseau philosophe, botaniste, musicien ».

Nous recevions, à notre tribune, Monsieur Michel TERMOLLE, Professeur de sciences de l'éducation, Psychologue, Chercheur, Auteur de théâtre, Ecrivain. Ce spécialiste de Jean-Jacques ROUSSEAU a consacré toute une vie de recherches à un personnage adoré par les uns, honni par les autres, doté d'une personnalité aux multiples facettes et souvent méconnue, malgré sa notoriété. Nous avons ainsi pu découvrir et approcher





le vrai Jean-Jacques ROUSSEAU, avec ses qualités et les défauts de ce Philosophe-phare de ce que l'on appelle communément le «Siècle des Lumières».



Le nombre de questions, en fin d'exposé, marqua l'intérêt marqué de l'assistance pour la conférence.

Il faut noter qu'en cette occasion, le souvenir ému de notre PP Alex HOEBEKE a plané sur l'assemblée, non seulement de par la minute de silence observée en début de réunion mais aussi par le fait que Michel TERMOLLE est l'époux d'une nièce d'Alex et, pour lui, le moment était très émouvant: en effet, chaque année, Alex avait pris l'habitude de réunir sa tribu lors d'un repas familial, chez notre ami Laurent BONNET. C'était

la première fois que Michel TERMOLLE se retrouvait en ces lieux sans la présence d'Alex.

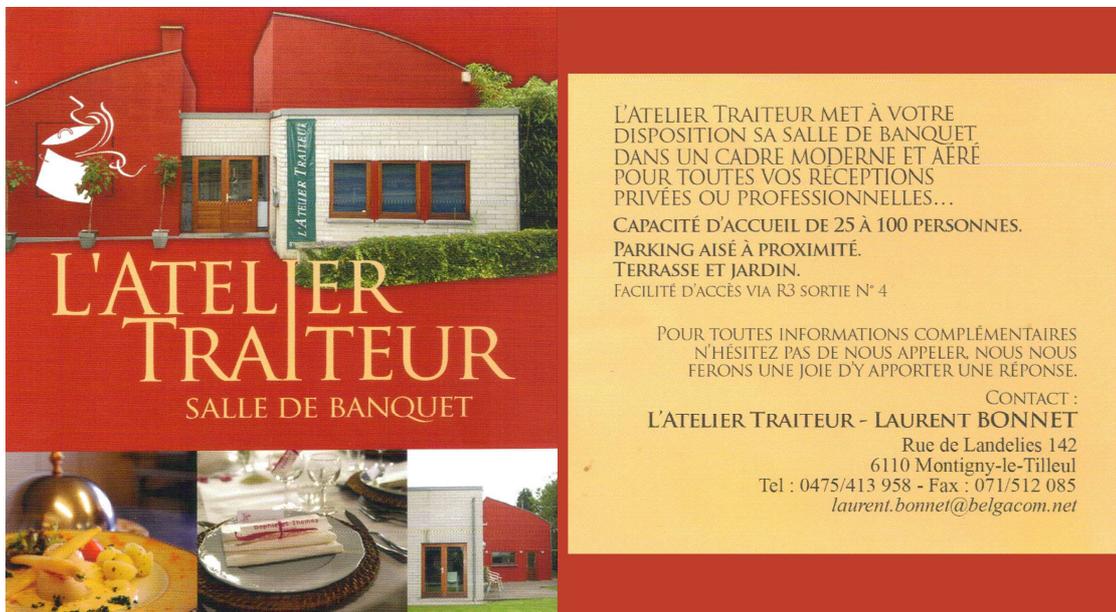
Nouvelles des « Commandos de l'Amitié ».

27 mars. 50^e anniversaire du Club M&M Luxembourg.

Nous partîmes à trois, nous retrouvâmes à neuf ... avec nos amis du Club M&M Mons, dans la diligence motorisée qui nous emmenait à Florenville, le cocher, Juan, maîtrisant avec maestria son attelage de probablement 11 chevaux (je n'ai pas compté). Sur place, nous retrouvions notre PP Pierre DEGREEF, accompagnée de Rita, ce qui portait la participation de notre club à 5 personnes.

Accueil chaleureux, conférence fort intéressante relative à la conquête spatiale, par Monsieur Jean-Pol PONCELET, ancien Ministre de la Défense, ceci en toute convivialité.

Le retour (comme l'aller, d'ailleurs) se firent sans encombre.



L'ATELIER TRAITEUR MET À VOTRE DISPOSITION SA SALLE DE BANQUET DANS UN CADRE MODERNE ET AÉRÉ POUR TOUTES VOS RÉCEPTIONS PRIVÉES OU PROFESSIONNELLES...

CAPACITÉ D'ACCUEIL DE 25 À 100 PERSONNES.
PARKING AISÉ À PROXIMITÉ.
TERRASSE ET JARDIN.
FACILITÉ D'ACCÈS VIA R3 SORTIE N° 4

POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES N'HÉSITEZ PAS DE NOUS APPELER, NOUS NOUS FERONS UNE JOIE D'Y APPORTER UNE RÉPONSE.

CONTACT :
L'ATELIER TRAITEUR - LAURENT BONNET
Rue de Landelies 142
6110 Montigny-le-Tilleul
Tel : 0475/413 958 - Fax : 071/512 085
laurent.bonnet@belgacom.net

LA CHRONIQUE DE DANY

NDLR. « LA CHRONIQUE DE DANY » paraîtra dans le prochain numéro (2/2024 – juin 24).

AP Xavier MERCIER
Avocat

ANDROMÈDE

Cabinet d'Avocats

mercier.xavier@skynet.be

Chaussée de Liège, 33 - 4500 Huy

T.: 085 21 52 17 - F.: 085 24 01 14

TRIBUNE LIBRE

SAÏO : UNE VICTOIRE BELGE EN AFRIQUE

Janvier 2024.

Etienne CARLIER, Cdt/Hr., lic.Sc.Po.

La Force Publique du Congo belge.



La Force Publique fut créée et organisée par Camille Coquilhat (à gauche), Vice-Gouverneur général de l'Etat indépendant du Congo, le 17 novembre 1885, sous l'impulsion du Roi Léopold II (à droite). L'Etat était alors propriété personnelle du Roi des Belges. La Force Publique avait pour mission de défendre l'intégrité du territoire du Congo et d'exercer les tâches de police mais aussi de lutter contre les trafiquants arabes d'esclaves noirs. Elle était encadrée par des officiers et sous-officiers belges principalement et de quelques autres Européens. Dès 1895, les Congolais eurent accès au grade de sous-officier.



En 1908, la Belgique hérita de l'Etat Indépendant du Congo et en fit sa colonie, sous l'appellation de Congo belge. La Force Publique comptait alors 21 compagnies d'infanterie, ainsi que quelques unités d'artillerie et de génie. Ces compagnies étaient réparties sur tout le territoire de la colonie.

En 1914, la Force publique représentait 17.000 hommes. Ceux-ci étaient armés de fusils Albini-Braendlin de 11 mm et de mitrailleuses Maxim. Cette force non négligeable participa efficacement à l'effort de guerre, aux côtés des Britanniques et des Portugais, en attaquant sans cesse les positions allemandes au Cameroun, au Rwanda, au Burundi et en Afrique de l'Est allemande. Elle s'illustra en remportant la bataille de Tabora.

Si les actions et les succès de la Force Publique durant la Première Guerre Mondiale sont bien connus, il n'en est pas de même pour ses missions au cours de la Seconde Guerre Mondiale. Curieusement, d'ailleurs ...



La Force Publique en guerre.

Le 18 mai 1940, devant la supériorité écrasante de l'Allemagne, la Belgique avait capitulé. Mais pas sa colonie. La Force Publique avait été équipée, dès 1936, d'un armement moderne pour l'époque: pistolets GP, mitraillettes Thompson, fusils Mauser et mitrailleuses Browning 1919. Peut-être mieux qu'en Belgique ... Le Ministre belge des Colonies, Albert de Vleeschauwer (à droite, en haut), ayant rejoint Londres, mit le Congo au service des Alliés, du moins sur le plan économique. Sur le terrain, le Gouverneur général Pierre Ryckmans (à gauche), détacha 5.700 hommes de la Force Publique et les plaça aux ordres des forces Britanniques en Afrique de l'Est. Les Italiens occupaient l'Abyssinie et représentaient une menace pour l'arrière des troupes britanniques au Soudan et en Egypte. C'est la raison pour laquelle les Alliés lancèrent une offensive, au début de 1941, contre les positions italiennes en Afrique de l'Est.



Le détachement de la Force Publique était commandé par le Général Gilliaert (à droite, en dessous). Celui-ci répartit ses forces sur trois axes: une partie au Cameroun, une autre au Dahomey, face aux Français de Vichy, et une troisième au sud du Soudan.

Le 2 février 1941, le XIème Bataillon de la Force Publique quitta le Soudan, où il était stationné. Commandé par le Lieutenant-Colonel Vander Meersch, il pénétra en Abyssinie et franchit plus de 1.000 kilomètres, d'abord en bateaux, puis en camions mais souvent à pied. Les hommes durent affronter la jungle mais aussi les marais et le désert, où les camions ne pouvaient plus les transporter. Une logistique très rudimentaire et des températures supérieures à 40 degrés provoquèrent de nombreuses pertes par épuisement.



Le 11 mars 1941, les Belgo-Congolais arrivèrent face à leur premier objectif, Asosa, un centre fortifié italien, à 450 kilomètres au nord de Saïo, leur quartier-général. Heureuse surprise, les Italiens, complètement surpris, avaient fui, craignant le soi-disant cannibalisme de leurs adversaires ! Ils s'étaient repliés sur Saïo.



Colonial troops leaving for Ethiopia

Le contingent belge entreprit alors une difficile progression de 350 kilomètres dans le désert du Soudan. Les camions devaient régulièrement être désensablés. La position

de Gambola fut atteinte le 22 mars. Elle fut prise par une attaque vigoureuse des Belgo-Congolais, qui ne rencontrèrent qu'une faible résistance des défenseurs italiens. Forts de leurs succès, les troupes du Lt/Col Vander Meersch continuèrent vers leur principal objectif, la ville fortifiée de Saïo, où les Italiens avaient installé leur quartier-général. Mais la route de Saïo réservait de pénibles surprises à la Force Publique. Des actions de guérilla et des combats retardateurs, menés par les Italiens, causèrent des pertes sensibles au contingent belgo-congolais. Pires que les combats, les conditions sanitaires décimèrent les hommes de la Force Publique: dysenterie, malnutrition, épuisement et bérubéri (maladie tropicale) firent des ravages. Le contingent dut marquer une pause et attendre des renforts et du ravitaillement. Un second bataillon et une compagnie de mortiers de 80mm rejoignirent le contingent. 1.500 Belgo-Congolais se trouvaient alors en face de 7.000 Italiens retranchés dans Saïo. Mais, depuis longtemps, les Italiens ne recevaient plus de ravitaillement. Leurs lignes d'approvisionnement, au nord, avaient été coupées par l'avance des Britanniques et le blocus allié sur le Canal de Suez isolait complètement les troupes italiennes du Sud. Cet élément confortait les officiers belges dans leur projet. La ville fut encerclée. Deux assauts localisés furent repoussés par les défenseurs. Le Général Gilliaert, qui avait pris le commandement du contingent renforcé, déplaçait sans cesse ses effectifs, donnant ainsi aux Italiens l'illusion d'une troupe beaucoup plus nombreuse. Le 3 juillet au matin, l'assaut général fut lancé sur un point faible des défenses de Saïo. Après une brève résistance, à la surprise générale, les Italiens hissèrent le drapeau blanc, à 13:45 h. Ils déposèrent les armes et signèrent la capitulation, à la seule condition de ne pas être livrés aux combattants abyssins ou à la population, qui avaient très mal vécu la colonisation italienne.

Le bilan de Saïo.

La bataille de Saïo fut une victoire totale pour le contingent de la Force Publique. Les Belgo-Congolais détinrent ainsi de nombreux prisonniers de guerre italiens, parmi lesquels 9 généraux et 4.677 officiers, sous-officiers et soldats, ainsi qu'un important armement et du matériel de transport et de communication. Ces prisonniers de guerre furent remis aux Alliés.

La campagne d'Abyssinie coûta environ 500 hommes à la Force Publique, ainsi que 274 porteurs, victimes d'épuisement ou de dysenterie. Les combats en Abyssinie prirent fin en novembre 1941 et le Négus Haïlé Sélassié retrouva son trône, à Addis-Abéba.

Au Congo, la victoire de Saïo fut célébrée en grande pompe. C'était la première victoire belge depuis la capitulation du 28 mai 1940. Elle mit fin à la campagne alliée de l'Afrique de l'Est. Le contingent expéditionnaire de la Force Publique, après la victoire de Saïo, fut rebaptisé « Première Brigade motorisée coloniale belge ». Elle fut transférée en Egypte, puis exerça la fonction de troupe d'occupation en Palestine, en 1943 et 1944. Elle rentra au Congo en 1945.

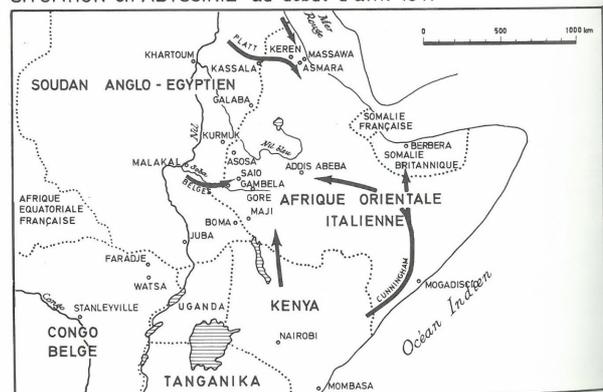
Cette épopée belgo-congolaise est aujourd'hui quasi oubliée, masquée par les remous de l'indépendance du Congo, les désordres qui s'ensuivirent et la coupable repentance de certains Belges ...

Un monument et une « Avenue de Saïo » évoquent la victoire, à Kinshasa. Et, en Belgique, une petite « Rue de Saïo » s'étire à Anderlecht, dont la plaque contemple l'indifférence des passants. Je citerai, pour terminer, cette remarque quelque peu ironique de l'Historien Jean Stengers : « *D'une manière générale, le poids de la Belgique dans la guerre a été largement le poids du Congo* » ... et de ses immenses ressources minières.

Bibliographie complémentaire.

-Balace F. et Denuit Ch., « Abyssinie 1941 », Bruxelles, Crédit Communal, 1992.

SITUATION en ABYSSINIE au début d'avril 1941



- Killingray D., « Fighting for Britain », Editions James Cursy, 2010.
- Van Reybroeck,D., « Congo. Une histoire », Arles, Acres-Sud, 2012.
- Weller, G., « The belgian Campaign in Ethiopia », New-York, Belgian Information Center, 1942.
- Informations croisées complémentaires sur Wikipédia.

 NDLR. Les illustrations sont tirées d'internet, en partie de:

[Bataille de Saïo \(La\) \(belgiumwwii.be\)](http://belgiumwwii.be)

Depuis 2008, tous les 11 novembre, un hommage aux soldats de la Force Publique est organisé à Schaerbeek, au monument, érigé, en 1970, en mémoire des troupes des campagnes d'Afrique. A droite, un détail du monument. On peut y lire la mention « SAÏO ».



Carnet (et potins) mandain(s)



Les anniversaires

- 10 avril: Michel VERBELEN.	- 23 mai: Pierre RENARD.
- 19 avril: Gaëtan BEDORET.	- 13 juin: Serge TAILDEMAN.
- 9 mai: Roland PARIS.	- 21 juin: Alain VERLY.
- 18 mai: Olivier DE GROOTE.	- 25 juin: Alain FASTREZ.

Communication de notre membre et amie Geneviève VASTRADE.

« Après cette longue hibernation, voici que le printemps revient et avec le printemps, reviennent les expositions. Voici les trois expositions auxquelles je vais participer prochainement.

Tout d'abord, une résidence d'artiste, au mois d'avril, qui se passe à Bruges, dans une petite galerie très sympathique. L'occasion de faire des recherches tinctoriales en compagnie de Caroline Léger.

L'occasion pour vous de visiter Bruges !

Vous trouverez les informations ci-contre.

Je participe également au parcours d'artiste de Court saint Etienne, qui se déroulera les 20 et 21 avril.

Un vernissage aura lieu le 19 avril. Je vous enverrai plus d'informations très prochainement (NDLR que la rédaction communiquera dès réception).

Et enfin, le 25 et 26 mai, je serai de retour à la promenade

BLEU - BLAUW - BLUE

Geneviève Vastrade Caroline Léger
 Collectif éphémère de recherche tinctoriale

Het Atelier

S'Gravenstraat, 2
 8000 Brugge

Ouvert tous les samedis et dimanches d'avril de 14h à 19h et sur rendez-vous (+32 478 219 447)



artistique du quartier de Saint Job, dans un magnifique jardin (les informations suivront).
 Au plaisir de vous retrouver prochainement. Bon début de printemps.

Geneviève. »

Agenda 2024



Vendredi 12 avril (S)	Coude-à-coude de Printemps
Vendredi 24 mai (S)	Repas-conférence (conférencier et sujet à déterminer)
Samedi 29 juin (M)	BBQ annuel
Vendredi 6 septembre (M ou S)	Repas de retrouvailles (avec ou sans conférence) OU activité extérieure (à préciser)
Samedi 28 septembre	Journée Nationale M&M, à Middelkerke
Samedi 28 septembre	Cérémonie du Pardon, à Marchienne-au-Pont
Vendredi 11 octobre (S)	Repas-conférence « Etre Consul Honoraire pour la République Démocratique du Congo » par Monsieur Bruno FALLY
Novembre (date à déterminer)	Repas de Corps, en commun avec le C.R.O.R.C.
	(M) Réunion le midi : apéritif à partir de 12.00 - repas à 12.30. (S) Réunion le soir : apéritif à partir de 19.30, repas à 20.00. Autres réunions : selon horaire particulier. Sauf indication contraire: "Atelier Traiteur" (Laurent BONNET), Rue de Landelies,142, 6110 MONTIGNY-LE-TILLEUL

**A cet emplacement pourrait figurer une publicité supplémentaire, qui soulagerait la trésorerie dans les frais de publication « papier » de cette revue.
Qui pourrait nous amener un ou (mieux !) des sponsors ???**

Chiche ?

La Rédaction.

